

Mythes et réalités de la réforme agraire en Algérie. Bilan d'une décennie

Philippe Adair

Citer ce document / Cite this document :

Adair Philippe. Mythes et réalités de la réforme agraire en Algérie. Bilan d'une décennie. In: Études rurales, n°85, 1982. pp. 49-66;

doi : <https://doi.org/10.3406/rural.1982.2747>

https://www.persee.fr/doc/rural_0014-2182_1982_num_85_1_2747

Fichier pdf généré le 31/03/2018

Abstract

Myths and Facts in Algerian Land Reform ; an Evaluation Ten Years afterwards.

The Algerian Land Reform which became operational under State control in 1971, aimed at removing the dualist agrarian framework so as to increase output, reduce unemployment and set up rural structures. Ten years later, what in fact has been achieved is rather disappointing. Extension of the agricultural public sector reproduces — in a different pattern — the previous dualism, land redistribution is limited and output almost stationary ; making new jobs, characterized by the development of salaried posts, is still insufficient and fittings of rural structures have not gone beyond the blue-print stage. Failure to make the Reform truly applicable is marked by the secondary role agriculture is dedicated to play, a constant subordinate to industrialization.

Résumé

La Révolution agraire algérienne, mise en œuvre à partir de 1971 sous le contrôle de l'État, se proposait de bouleverser la structure agraire «dualiste» afin de permettre l'intensification de la production, de lutter contre le sous-emploi et d'aménager l'espace rural. Au terme de dix années, le résultat apparaît assez décevant : l'extension du secteur public agricole reconduit sous une autre forme le «dualisme antérieur ; la redistribution des terres est limitée et la production stagne ; la création d'emplois, caractérisée par le développement du salariat demeure insuffisante et l'aménagement de l'espace reste à l'état de projet. L'échec de la réforme se manifeste par la marginalisation de l'agriculture, toujours subordonnée à l'industrialisation.

PHILIPPE ADAIR

Mythes et réalités de la réforme agraire en Algérie Bilan d'une décennie

Au lendemain de la guerre, l'Algérie indépendante présente les caractéristiques d'une économie fortement extravertie ; dépendant de l'ancienne métropole en ce qui concerne ses approvisionnements et ses débouchés, elle relève de la traditionnelle division internationale du travail : exportation de produits primaires (agricoles et pétroliers)/importation de produits manufacturés.

La structure agraire est déséquilibrée par la concentration foncière qu'exigeaient les techniques extensives coloniales et par la répartition des spéculations : la vigne (plantée de surcroît en plaine) constitue à cet égard un legs particulièrement pesant en pays musulman. L'exode des «pieds noirs», en désorganisant durablement la gestion des domaines, a rendu plus difficile la mise en œuvre d'une nouvelle politique agricole visant à donner la priorité à l'approvisionnement de la population, notamment par la reconversion de la vigne.

C'est ainsi que l'agriculture algérienne, à partir de 1962, va subir une stagnation prolongée qui privera l'industrie du débouché que représente le marché intérieur rural et que le procès de développement s'en trouvera entravé ; la dépendance du pays à l'égard des producteurs de céréales (États-Unis, Australie, Canada) va s'accroître considérablement : autrefois grenier à blé de l'Empire romain, pays de l'olivier et du mouton, l'Algérie importe aujourd'hui plus de la moitié des denrées qu'elle consomme — soit 21 % de ses importations totales [G. Mutin 1980 : 40-64].

Cette situation résulte sans aucun doute de contraintes naturelles : stock de terres arables limité — la SAU ne recouvre que 3 % du territoire — pluviométrie insuffisante..., tandis que l'expansion très rapide de la population — soit un taux d'accroissement démographique de 3,1 % par an — suscite une forte augmentation de la demande.

Toutefois, l'obstacle majeur réside dans la structure agraire elle-même : avec l'opposition secteur moderne/secteur traditionnel qui caractérise, pour l'essentiel, les domaines coloniaux — devenus autogérés en 1963 — d'une part, l'agriculture privée d'autre part. La Révolution agraire se proposait de bouleverser cette dualité forgée par la colonisation et renforcée depuis l'Indépendance.

Promulguée en novembre 1971, l'ordonnance portant Révolution agraire prend effet en juin 1972 ; dix ans plus tard la réforme agraire marque le pas. Par delà le mirage des chiffres qui émaillent un discours officiel souvent lénifiant, au regard des objectifs impartis à la réforme, le bilan fait apparaître un résultat décevant. Celui-ci commande à la fois l'infléchissement de la problématique initiale et la prise en considération de l'agriculture dans son ensemble.

La problématique de la Révolution agraire

Le contexte

La fin des années 60 est marquée par une réorientation fondamentale de la politique économique, en rupture avec l'impératif agricole propre à la phase transitoire qui suit la décolonisation. Le développement de l'Algérie doit dès lors procéder d'une industrialisation accélérée résultant de la nationalisation des secteurs-clés sous domination étrangère (hydrocarbures et ressources minières, construction, chimie...) et de la mise en œuvre d'une planification centralisée. La récupération du patrimoine économique, achevée en 1971, confère à l'État la maîtrise complète du potentiel industriel [T. Benhouria 1980 : 255-268].

Le développement agricole occupe une place marginale au regard de la priorité accordée à l'édification de l'infrastructure industrielle ; celle-ci bénéficie de plus de la moitié (52 %) des investissements du plan triennal (1967-1969), alors que les dotations à l'agriculture ne s'élèvent qu'à 17,6 % [A. Benachenhou 1979 : 49-54]. Si l'agriculture tend à être subordonnée à l'industrie dans le procès de développement, elle n'en demeure pas moins partie prenante. Elle a pour tâche d'accroître la production — la valeur ajoutée agricole stagne continuellement depuis l'Indépendance [M. Raffinot et P. Jacquemot 1977 : 378] — d'ouvrir un débouché aux produits manufacturés, et d'assurer ainsi l'essor du capitalisme national par accumulation autocentrée.

Selon le recensement général de l'agriculture effectué en 1973, près de 80 % des exploitations (soit 563 000) recouvrant 1,5 million d'ha de SAU, ont une superficie moyenne inférieure à 3 ha. Le nombre très élevé de ces unités de production parcellisées, à la dimension trop restreinte, fait obstacle à l'utilisation d'*inputs* industriels (engins, produits phytosanitaires, engrais...) qui permettraient la mécanisation et l'intensification des cultures.

Le prélèvement de la rente — soit, en moyenne, 15 % de la valeur ajoutée agricole depuis 1963 — et le maintien du *khammessat* (métayage au quint), malgré la prohibition officielle de ce mode de faire-valoir, ponctionnent les ressources qui pourraient être affectées à l'achat des *inputs*. Le développement de l'agriculture exige donc la modification de la structure foncière, des techniques culturales, des rapports de propriété : la réforme agraire, différée depuis 1962, devient à cet égard la condition nécessaire, quoique non suffisante, du succès de l'impératif industriel.

Les objectifs

La Révolution agraire procède d'une triple ambition aux aspects à la fois économiques, sociaux, politiques, culturels et écologiques.

Elle se propose d'abord de rompre le dualisme paralysant qui affecte l'agriculture, grâce à une profonde restructuration du secteur privé ; il s'agit d'aboutir à la création d'exploitations modernes d'une dimension moyenne de 20 ha, mécanisées et capables, en conséquence, de promouvoir l'intensification recherchée.

La Révolution agraire entend ensuite remédier au chômage déguisé, lequel concerne plus du tiers de la population active masculine, par l'attribution de terres prioritairement destinées aux paysans qui n'en possèdent pas (750 000 environ) ou trop peu (425 000 environ ne disposent que d'exploitations d'une superficie inférieure à 5 ha selon l'enquête de 1965...).

La Révolution agraire s'inscrit enfin dans la perspective de l'aménagement à long terme de l'espace rural grâce au développement de l'habitat — il s'agit en particulier de la construction de mille « villages socialistes » — et à la mise en valeur de la steppe, ce qui implique la lutte contre l'érosion, ainsi que le contrôle de l'élevage et l'amélioration des pratiques pastorales.

L'agencement du processus

La mise en œuvre de la Révolution agraire relève de l'agencement de trois phases techniques qui se succèdent et se chevauchent, et dont les deux premières doivent être réalisées assez rapidement.

La première phase (juin 1972—juin 1973) concerne la reprise et l'attribution des terres des collectivités publiques. Il s'agit — à l'exclusion des forêts — du domaine de l'État, des terrains communaux, de la terre *arch* dont disposent à titre collectif les tribus et qui consistent le plus souvent en pacages, ainsi que des biens de mainmorte (biens *habous*) dévolus aux fondations pieuses ; ceux-ci, à la différence des autres biens-fonds sont cultivés et relèvent du droit coranique. L'attribution des terres visées par cette première phase doit concourir à l'extension de la SAU, soit environ 650 000 ha, terre *arch* non comprise.

La deuxième phase (mars 1973—juillet 1975) vise essentiellement la nationalisation des terres des propriétaires absentéistes, ainsi que la limitation des propriétés de grande et moyenne dimension, qu'elles soient exploitées en fermage ou métayage, voire en faire-valoir direct ou en indivision. Il s'agit, ce faisant, d'une part de supprimer la rente foncière et son corollaire le *khammessat*, d'autre part de constituer des exploitations moyennes propices à la culture intensive.

La troisième phase (juillet 1975—...) a trait à la steppe constituée de terrains de parcours collectifs, qui recouvre plus de 10 % du territoire algérien. Cette phase a pour but d'endiguer le surpâturage, responsable de la dégradation des sols, par l'établissement de normes de densité, et d'améliorer l'élevage grâce à l'installation de bergeries en dur, de points d'eau... Elle s'attache également à réduire la concentration des troupeaux à 400 têtes (5 % des 150 000 à 170 000 éleveurs possèdent

la moitié des 12 millions d'ovins) sans pour autant nationaliser le cheptel excédentaire. La promulgation du code pastoral doit aboutir à la disparition de l'*azela* — correspondant au *khammessat* — et favoriser la création de coopératives d'élevage (Cepira).

Les modalités de la Révolution agraire

La mise en œuvre de la Révolution agraire doit, au préalable, s'émanciper d'une double contrainte, juridique et économique. L'inventaire du patrimoine foncier préside à l'unification des régimes disparates — droit coutumier, droit coranique, droit français — qui régissaient jusqu'alors les biens-fonds. Il résulte de cet inventaire la confection d'un cadastre national, inexistant avant la Révolution agraire, qui dote le sol d'un « état civil » et lui confère ainsi le statut de marchandise. L'institution d'un système foncier moderne au sein duquel prédomine la propriété privée individuelle lève l'obstacle juridique qui pesait sur les opérations de reprise et de distribution des terres. Cette reprise n'implique pas la remise en cause du droit de propriété et se trouve assortie d'une clause d'indemnisation, sous la forme de bons du Trésor dont bénéficient les propriétaires affectés par la restructuration foncière de la deuxième phase.

Sur le plan géographique, la reprise des terres procède de la définition de fourchettes, variant de 1 à 5 ou de 5 à 50 hectares selon la nature du sol, la morphologie du terrain, le type de spéculation. La conjugaison de ces divers critères aboutit au découpage des trois grandes régions de l'Algérie du nord — littoral, hauts plateaux, massifs intérieurs — en une dizaine de « zones équipotentiels » [J.-C. Karsenty 1979 : 79-102].

Le critère prévalant, tant pour la limitation des terres du secteur privé que pour l'attribution de celles-ci au secteur de la Révolution agraire ainsi créé, est celui du revenu obtenu de l'exploitation par le paysan ou l'attributaire. Le calcul du niveau de revenu présuppose l'intensification : la Révolution agraire entend ainsi favoriser la mutation du « mode de production parcellaire »¹ vers l'échange marchand généralisé à l'ensemble de l'agriculture. Cela implique la progression simultanée de la commercialisation du surplus agricole et des achats de produits manufacturés.

Du candidat à l'attribution, il est exigé qu'il ait la qualité de paysan et l'aptitude physique au travail, et qu'il soit insuffisamment pourvu ou totalement dépourvu de terre : les conditions semblent clairement définies. Toutefois, les paysans parcellaires ou sans terre constituent un ensemble hétérogène : ils sont tour à tour métayers, saisonniers... La classification et, partant, la sélection des candidatures, s'avèrent donc très aléatoires. De plus, les veuves de martyrs, certains anciens combattants, sans compter les bénéficiaires du népotisme peuvent prétendre obtenir une attribution, ce qui contrevient à l'esprit de la redistribution.

Les attributaires sont astreints à se regrouper soit en coopératives de production (Capra) ou d'exploitation en commun (Caec), soit en groupements précoopératifs. Coopératives et groupements dépendent de l'État, tant en amont qu'en aval : les fournitures d'*inputs* relèvent des coopératives polyvalentes de services

(Capcs), le financement est assuré par la Banque nationale d'Algérie, les divers offices spécialisés commercialisent les produits.

L'État conserve la propriété éminente des terres du secteur de la Révolution agraire dont les attributaires ont l'usufruit. Ceux-ci, ainsi que les bergers concernés par la troisième phase, bénéficient du statut de (quasi) salariés (code du travail, protection sociale, avances équivalant au salaire minimum), ce qui témoigne de l'extension de la soumission formelle de transition du travail au capital [C. Faure 1978].

La philosophie de la réforme

La mise en œuvre de la Révolution agraire s'inscrit dans le cadre des structures de l'administration, au niveau de la commune, du département, de la nation ; ces structures, en vertu d'une stricte application du principe hiérarchique, sont seules habilitées à prendre les décisions en dernier ressort. La mobilisation autonome de la paysannerie n'est en aucune manière souhaitée dans ce domaine. Celle-ci se trouve encadrée par l'Union nationale des paysans algériens, créée par le FLN et partie prenante, à ce titre, de l'appareil d'État. Le FLN vise, en effet, à ce que la Révolution agraire ne suscite pas d'affrontement majeur entre les *fellahin* et les propriétaires fonciers : aux premiers il promet l'emploi, il prescrit aux seconds d'abandonner leurs prérogatives parasitaires (avant tout le prélèvement de la rente), afin de participer au développement du pays et de soutenir en l'occurrence la société politique qui en est l'artisan. Dirigisme et esprit de conciliation ressortent clairement du discours à résonance populiste du Président Boumedienne lorsqu'il déclare : «La Révolution agraire doit être une œuvre de solidarité et non une lutte des classes» [P. Lucas, 1978 : 205].

Une réforme biaisée et inachevée

Une restructuration foncière incomplète

La première phase peut se prévaloir d'un succès assez rapide, acquis essentiellement dès la première année ; l'évaluation s'en avère toutefois incertaine comme le montre le Tableau 1, p. 54.

La reprise des terres ne soulève pas de réelles difficultés sur le plan juridique et bénéficie de l'enthousiasme qui anime les promoteurs de la Révolution agraire lors de son lancement.

L'attribution répond à une forte demande : 200 000 candidats sont inscrits au Fnra en 1973 dont un quart seulement obtiennent satisfaction. A l'exception des biens *habous*, les terrains sont souvent incultes, peu fertiles ou mal localisés : il s'agit donc de les mettre en valeur. Les progrès à cet égard semblent assez lents, étant donné l'extension limitée de la SAU résultant de la constitution du secteur de la Révolution agraire (cf. *infra* Fig., p. 56). Par ailleurs, les terres recensées au titre de la première phase ne sont que partiellement redistribuées. En effet,

l'attribution de la terre *arch* — soit environ 1,5 million d'hectares à vocation pastorale — demeure actuellement en suspens ; devenue propriété de l'État, celle-ci devrait être laissée en jouissance aux tribus, lesquelles sont incitées à former des coopératives d'exploitation.

Tableau 1

Superficies attribuées au cours de la première phase

	Superficie attribuée (en ha)	SAU (en ha)	Attributaires
1973	730 756		50 040
Sept. 1975	788 284	600 000	54 318
Mars 1977	802 775		
Mars 1978	837 619		
Juin 1979	867 063		
Déc. 1979	803 103	650 000	
Juin 1980	841 108		
Juin 1981	943 357		

Sources : d'après les données de la Cnra publiées dans *El Moudjahid, Algérie-Actualité et Révolution africaine*.

La deuxième phase représente l'enjeu majeur de la Révolution agraire dans la mesure où la redistribution des terres implique la mise en cause de la grande propriété et de l'absentéisme des propriétaires fonciers ; le recensement de 1973 atteste de la concentration de la structure agraire (Tabl. 2).

Tableau 2

La structure agraire en 1973

Classe de superficie (en ha)	Exploitations		Superficie	
	Nombre	%	Milliers d'ha	%
de 1 à 10	562 791	79,20	1 531,5	29,7
de 10 à 50	134 528	18,90	2 443,6	47,7
<i>de 1 à 50</i>	<i>697 319</i>	<i>98,10</i>	<i>3 975,1</i>	<i>77,4</i>
de 50 à 100	9 765	1,37	600,2	11,6
plus de 100	3 409	0,47	562,2	10,9
<i>plus de 50</i>	<i>13 174</i>	<i>1,84</i>	<i>1 162,4</i>	<i>22,5</i>

Source : RGA [in A. Benachenhou 1979 : 24].

A cette date, la Commission nationale de la Révolution agraire (Cnra) projette la reprise de 1,3 million d'ha affectant 50 000 propriétaires au titre de cette phase, soit 34 096 propriétaires absenteïstes possédant 243 057 ha et 15 996 propriétaires limitables disposant de 1 051 855 ha [A. Hersi 1981 : 131].

Au regard de cette évaluation qui, compte tenu du calcul des «fourchettes» de limitation, correspond globalement à la grande propriété de plus de 50 ha, les résultats obtenus durant la deuxième phase apparaissent assez modestes.

La superficie récupérée s'élève, puis diminue et plafonne pendant plusieurs années, tandis que le nombre de propriétaires affectés est presque multiplié par trois, comme en témoigne le Tableau 3.

Tableau 3

La redistribution de la terre durant la deuxième phase (1974-1981)

	Superficies (en ha)		Nombre de propriétaires		
	reprises	attribuées	concernés	à biens nationalisés	à biens limités
Août 1974	476 484	350 000	10 269		
Août 1975	537 169	387 765	21 826		
Déc. 1979	560 433	503 426	27 466	22 343	5 123
Juin 1980	518 871	470 787			
Juin 1981	536 804	478 321			

Sources : d'après les données de la Cnra publiées dans *El Moudjahid, Algérie-Actualité et Révolution africaine*. *El Moudjahid* en date du 8 novembre 1981 fait état, sans préciser la source de l'information, de 456 000 ha nationalisés et de 462 500 ha limités.

Cette évolution contradictoire, qui se solde par un écart flagrant entre l'objectif du projet et sa réalisation, révèle un progrès sensible du chiffre (celui, en particulier, des absenteïstes qui ne disposent pas nécessairement de superficies étendues) et témoigne de la résistance accrue des propriétaires à l'encontre de la Révolution agraire.

La résistance est manifestement couronnée de succès ; les propriétaires parviennent souvent à conserver des superficies largement supérieures (le double, parfois le quadruple) aux maxima des «fourchettes» de limitation, grâce à l'emploi d'une gamme variée de procédures. Tout d'abord, lors des opérations de limitation, ils utilisent les dispositions légales prévues par l'ordonnance de la Révolution agraire : le maintien de l'indivision, qui concerne près de la moitié d'entre eux, et la majoration pour enfant à charge (plus de 50 % de la population rurale est âgée de moins de 16 ans). La dissimulation des biens-fonds est fréquente : elle s'opère au moyen de prête-noms, avec ou sans la complicité de l'Apce (Assemblée populaire communale élargie ou conseil municipal) au sein de

laquelle les propriétaires sont d'ailleurs représentés. Enfin, la multiplication des recours en justice leur permet d'obtenir satisfaction dans plus d'un cas sur quatre ; en première instance (à l'échelon départemental) 13 907 requêtes sont présentées et 3 368 arrêts faisant droit aux requérants sont rendus, en deuxième instance (à l'échelon national) 644 des 3 741 requêtes présentées sont admises².

Un indice corrobore le refus de la solidarité prônée par le pouvoir : la faiblesse des dons reçus par le Fonds national de la Révolution agraire (Fnra) chargé de recueillir les terres reprises : 90 000 ha seulement, provenant le plus souvent de membres de l'appareil d'État.

La Révolution agraire a conduit à l'établissement d'une législation foncière moderne caractérisée par l'unification du régime des terres, la réglementation des transactions (l'État exerce un droit de préemption sur les biens-fonds) et l'aménagement des successions afin d'empêcher la reconstitution de micropropriétés et le prélèvement de rentes ou d'hypothèques.

Si le droit foncier marque donc un réel progrès dans le sens d'une rationalité capitaliste accrue, les résultats se font attendre. Le redimensionnement des exploitations reste superficiel et peu efficace en l'absence d'un remembrement des nombreuses parcelles dispersées ; cela explique en partie l'écart constaté entre la superficie récupérée par le Fnra et celle qui est effectivement attribuée. La superficie du secteur de la Révolution agraire, ainsi que l'extension de la SAU (cf. Fig.) apparaissent limitées, compte-tenu de la faible mise en valeur des terres de la première phase qui représentent environ les deux-tiers de la superficie totale du secteur.

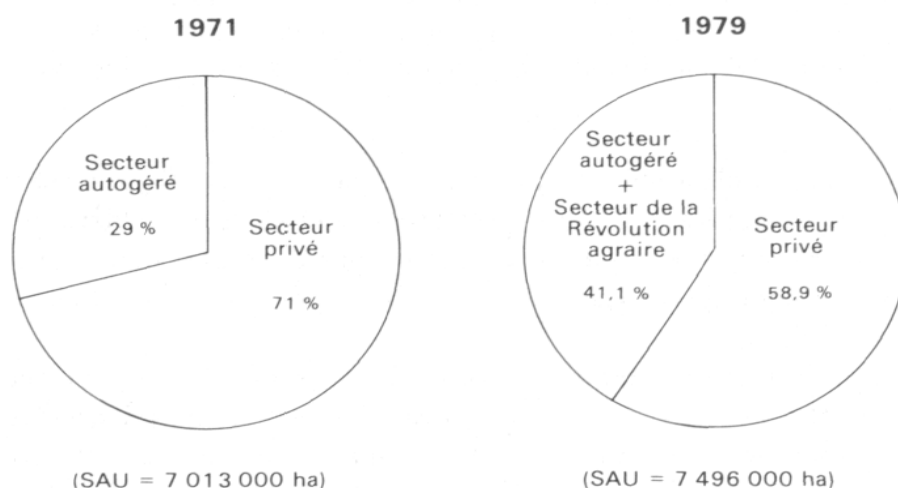


Fig. Répartition des terres selon les secteurs (en % de la SAU)

Au 31 janvier 1981, la superficie récupérée (1 099 120 ha) ne recouvrirait que les trois-quarts des terres récupérées qui s'élèveraient à 1 455 551 ha, infirmant de la sorte les données du Tableau 4³.

Tableau 4

Superficies attribuées et attributaires (première et deuxième phases)

	Superficies attribuées (en milliers d'ha)	Attributaires total	individuels
Nov. 1974	1 155,40	75 568	2 566
Sept. 1975	1 176,00	84 833	2 394
Mai 1977	1 119,00	84 050	2 584
Mars 1978	1 262,60	82 111	7 481
Juin 1979	1 370,30	93 298	7 786
Déc. 1979	1 294,00	97 969	12 908
Juin 1980	1 311,90	95 027	13 200
Déc. 1980	1 338,60	94 230	13 697
Juin 1981	1 422,10	96 999	16 983

Source : d'après les données de la Cnra publiées dans *El Moudjahid, Algérie-Actualité et Révolution africaine*.

La restructuration agraire demeure largement inachevée ; la clôture des opérations a d'ailleurs plusieurs fois été ajournée, elle est officiellement fixée au début de l'année 1982. Elle aboutit à la constitution d'un secteur pseudo-coopératif qui forme avec le secteur autogéré un vaste secteur public agricole propice à la mise en œuvre de la planification...

Une intensification peu probante

Au regard du modèle agricole *capital intensive* (capitalistique) incarné par le secteur autogéré, l'essor de la mécanisation et des engrais dans le secteur de la Révolution agraire paraît insuffisant. L'équipement est toutefois d'un niveau supérieur à celui du secteur privé, en ce qui concerne le matériel, les fertilisants, les produits phytosanitaires...

Tableau 5
L'équipement de l'agriculture

	Secteur socialiste						Secteur privé			Total	
	Secteur autogéré			Secteur de la Révolution agraire			Coopératives polyvalentes de services				
	Nombre	%	SAU*	Nombre	%	SAU*		Nombre	%	SAU*	Nombre
Parc matériel :											
engins											
de traction	20 327,00	47,8	100,6	6 289,00	14,8	167,7	5 827	10 053,00	23,7	439,1	42 496,00
de récolte	20 141,00	67,9	101,5	3 849,00	13,0	269,1	5 604	54,00	0,2	81 750,0	29 648,00
aratoires	51 259,00	55,9	39,9	11 491,00	12,5	90,1	9 238	20 135,00	21,9	219,2	92 123,00
Engrais											
(en milliers de quintaux)	1 899,10	57,1	99,9	497,20	16,0			927,30	27,9	20,7	3 326,5
Phytosanitaires											
(en milliers de quintaux)	13,43	64,0	6,5	1,69	8,1			5,86	27,9	1,3	21,0

* Pour le parc matériel : ha SAU/engin ; pour les engrais et les produits phytosanitaires : kg/ha SAU.

Source : d'après l' *Annuaire statistique de l'Algérie* 1979 : 213, 218, 220.

N.B. : Les données agrégées ne permettent pas la ventilation par spéculation.

Il n'en résulte pas moins une faiblesse des rendements dans le secteur de la Révolution agraire. Ceux-ci sont inférieurs à ceux du secteur privé en ce qui concerne les légumineuses, le maraîchage, les agrumes ; ils sont sensiblement équivalents (de l'ordre de 5 q/ha) et en l'occurrence très bas, dans le domaine des céréales. Les rendements ne sont véritablement supérieurs qu'en ce qui concerne les fourrages artificiels et les cultures industrielles, lesquelles n'occupent qu'une part infime de la SAU [*Annuaire...* 1979 : 236, 238].

La répartition par spéculation n'indique aucune tendance à la spécialisation, hormis le cas de l'arboriculture (cf. Tableau 6, p. 60). Les techniques culturales traditionnelles sont maintenues, comme en témoigne la pérennité du système céréales-jachère, celle-ci demeurant nue le plus souvent.

Plusieurs facteurs expliquent cette distorsion paradoxale : la faible qualité et la dispersion des parcelles attribuées constituent des raisons objectives déjà évoquées ; mais l'une des raisons principales réside dans la mauvaise organisation des coopératives, résultant d'une carence de l'État, tant en amont qu'en aval du procès de production.

En amont, si le volume des fournitures en matériel et du financement (quoique relativement élevé) peut paraître insuffisant, ce sont l'encadrement et la qualification qui font essentiellement défaut (cf. *infra* : 17-19) : ingénieurs et techniciens, conducteurs d'engins, comptables... sont bien trop peu nombreux.

Abandonnés à leur seule initiative, les coopérateurs épousent parfaitement l'orientation productiviste qui caractérise la Révolution agraire et privilégient la formation de coopératives de production (Capra) au détriment de structures plus souples favorisant l'apprentissage du travail collectif : les coopératives d'exploitation en commun (Caec) et les groupes de mise en valeur (GMV). Les Capra rassemblent en juin 1981 83,5 % des coopérateurs attributaires individuels exclus (cf. Tabl. 7, p. 61).

On constate que le nombre des coopératives tend à diminuer tandis que celui des Capra demeure stable : l'effectif moyen par unité de production s'élève, par conséquent, en raison directe de l'accroissement du nombre total de coopérateurs.

Selon l'enquête 1975-76, l'unité de production la plus nombreuse regroupe de 10 à 19 membres, soit 41 % du total, et occupe 45,6 % de la superficie totale dévolue aux Capra. La classe de superficie la plus fréquente est l'exploitation de 200 à 499 ha, soit 45,8 % de la superficie, qui représente 25 % du nombre total des Capra [*Annuaire statistique* 1979 : 204]. Il résulte de la prééminence des Capra et de leur grande taille des difficultés de gestion et la multiplication d'exploitations non viables qui doivent bien souvent être reconstituées.

Mais carence de l'État également en aval du procès de production : le relèvement du prix-plancher des diverses spéculations, garanti par les offices de commercialisation auxquels les coopératives vendent nécessairement leur production, demeure très faible. Les offices visent ainsi à assurer au moindre coût l'approvisionnement des villes et à éviter un renchérissement des biens-salaires qui serait facteur d'inflation. En conséquence, malgré le blocage momentané du prix

Tableau 6

Répartition de la SAU (en milliers d'ha) dans les secteurs de la Révolution agraire

	1973		1974		1975		1976		1977		1978		1979	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Cultures herbacées*	224,2	42,6	331,9	49,4	445,3	51,0	516,6	60,5	486,1	48,3	508,5	50,5	526,0	50,7
Jachères	276,9	52,6	311,4	46,3	378,1	43,3	282,7	33,1	459,3	45,7	424,4	42,2	438,1	42,3
Prairies	1,2		0,4		1,7		2,2		2,5		3,5		1,3	
Vignobles	6,6		7,4		9,5		9,9		9,8		9,4		8,8	
Arboriculture	17,4	3,3	21,0	3,1	37,9	4,3	43,3	5,0	47,9	4,7	59,9	5,9	61,8	5,9
SAU	526,4		672,2		872,6		854,8		1 005,6		1 005,6		1 036,0	

* 90 % environ des cultures herbacées consistent en céréales.

Source : d'après *Statistique agricole* 1973, 1974, 1975, 1976, 1977, 1978 et 1979.

des *inputs* industriels, les prix relatifs se détériorent, entraînant la réduction du produit net des exploitations. L'évolution du nombre de coopératives bénéficiaires, rapporté au nombre total des coopératives, représente à cet égard un indicateur de tendance [*El Moudjahid* 8 nov. 1981] :

1973-74 : 35 %	1974-75 : 39 %	1975-76 : 64 %
1976-77 : 72 %	1977-78 : 41 %	1978-79 : 50 %

L'État est alors conduit à financer le déficit croissant du secteur de la Révolution agraire (soit + 150 % entre 1978 et 1979) qui relève, à parts égales de l'augmentation des charges salariales (les avances faites aux coopérateurs) et des charges d'équipement. Si l'on intègre les avances consenties dans le calcul des charges, le ratio d'efficiencia (produit/charges) de l'ensemble du secteur tend à diminuer [*ibid.*] :

1973-74 : 0,66	1974-75 : 0,84	1975-76 : 0,96
1976-77 : 0,79	1977-78 : 0,77	1978-79* : 0,58

* Le chiffre de l'année 1978-79 a été calculé par nos soins

Tableau 7

Coopératives de production, coopératives d'exploitation en commun et groupements de mise en valeur (première et deuxième phases)

	Total Nbre	CAPRA Nbre	%	CAEC Nbre	GMV Nbre
Août 1973	2 314	1 397	53,8	842	356
Juil. 1974	3 710	2 397	64,6	802	513
Juil. 1975	4 933	3 399	68,9	801	773
Oct. 1976	5 654	4 077	72,1	613	964
Mai 1977	5 859	4 352	74,3	581	926
Mars 1978	6 097	4 595	75,3	704	798
Oct. 1979	6 603	4 892	74,0	887	524
Mars 1980	6 029	4 898	81,2	589	542
Juin 1981	5 963	4 885	81,9	611	467
Déc. 1981	5 724	4 938	86,2	472	314

Source : d'après les données de la Cnra publiées dans *El Moudjahid*, *Algérie-Actualité* et *Révolution africaine*.

Accroissement de l'emploi et extension du salariat

La Révolution agraire se proposait de réduire de manière significative le sous-emploi sévissant en milieu rural, dans les activités agricoles en particulier. La structure de la population active du secteur privé, selon le RGA de 1973, se présente ainsi : exploitants, 667 680 ; travailleurs permanents, 35 220 ; travailleurs temporaires, 493 580 ; aides-familiaux, 617 330 [A. Benachenhou 1979 : 44-46].

La répartition de la force de travail dans les petites exploitations fait ressortir la prépondérance de l'emploi précaire ou non rémunéré. Ainsi, dans les exploitations de moins de 10 ha, on compte 1,5 % de travailleurs permanents, 20,2 % de travailleurs temporaires et 78,3 % d'aides familiaux. Les deux-tiers des travailleurs temporaires sont occupés moins d'un mois par an, près du quart des exploitants disposent d'une superficie inférieure à 1 ha ; ces paysans doivent avoir recours, outre au métayage, à des activités non agricoles qui assurent parfois l'essentiel de leur revenu. Si on exclut les aides-familiaux, 600 000 paysans sans terre ou trop peu pourvus peuvent théoriquement prétendre bénéficier de la Révolution agraire.

Certes, le nombre de candidats à l'attribution est largement inférieur à l'effectif potentiel des bénéficiaires, mais l'emploi offert est en deçà des promesses de la Révolution agraire. Celles-ci ne pouvaient d'ailleurs pas être tenues dans le cadre circonscrit par la réforme : en 1971, une évaluation établissait qu'à raison de la redistribution de 1,5 million d'ha de SAU répartis en exploitations d'une dimension moyenne de 15 à 20 ha, la création nette d'emploi n'intéressait que 70 000 à 75 000 attributaires [D. Sari 1971 : 73 et M. Benissad 1979 : 162-163]. Comparativement, au terme de la Révolution agraire, un nombre plus élevé d'attributaires occupe une superficie inférieure, la taille moyenne des exploitations n'excédant guère 10 ha...

Jusqu'à présent, il n'était question que du stock d'emplois dont l'accroissement représente un progrès incontestable ; l'examen des caractéristiques et du flux de la main-d'œuvre nuance ce diagnostic optimiste.

En effet, les « paysans pauvres » bénéficiant prioritairement de l'attribution forment une catégorie nettement stratifiée : le statut de la force de travail relève tant de la « soumission formelle » (les propriétaires minifundiaires) que de la « soumission réelle » (les saisonniers et les permanents prolétarisés) ou d'un rapport social précapitaliste (les métayers). Parmi les coopérateurs (attributaires individuels exclus), seuls les anciens métayers adhèrent sans restriction à la Révolution agraire, illustrant la thèse selon laquelle « ce n'est pas avec ceux qui possèdent mais avec ceux qui ne possèdent pas que se fera le passage à la production coopérative [... laquelle] est de la plus grande importance comme moyen de progrès [...] vers le capitalisme [K. Kautsky 1979 : 179 et 195]. Les autres attributaires manifestent un enthousiasme mitigé qui se traduit par un flux important de désistements : en 1973 : 1 200 ; en 1974 : 5 377 ; en 1975 : 8 570 ; en 1977 : 8 431 ; en 1978 : 10 288 ; en 1979 : 8 403 [d'après T. Benhouria 1980 : 201 et *Algérie actualité* 786]. L'ampleur du phénomène tendrait toutefois à diminuer (500 désistements sont enregistrés pendant les six premiers mois de 1981) sans que l'on puisse clairement en inférer la corrélation avec l'essor considérable des attributions individuelles depuis 1979 (cf. *supra*, Tabl. 4, p. 57).

La faiblesse du revenu constitue le motif essentiel du désistement : le tiers des ménages coopérateurs perçoit en 1977 un revenu nominal inférieur au seuil d'attribution fixé à 3 000 DA par an [Aardes 1978 : 27]. Malgré l'augmentation substantielle du Smag — aligné, en 1981, sur le salaire minimum de l'industrie — l'attraction du modèle urbain attise un fort exode agricole et rural. La «dépaysannisation» des campagnes algériennes, mise en lumière par P. Bourdieu et A. Sayad [1964], s'accroît au sein de la nouvelle jeune génération, malheureusement souvent plus qualifiée que la précédente. Aussi, à l'instar des travailleurs de l'autogestion, l'âge des coopérateurs est-il élevé et leur degré de qualification insuffisant...

En définitive, la Révolution agraire permet la stabilisation de l'emploi offert, dont le volume s'avère trop restreint, et aboutit à l'extension du rapport salarial⁴.

Un espace rural non aménagé

Les autorités prennent acte du fait que les progrès dans ce domaine sont insignifiants et n'envisagent la relance de la troisième phase qu'à partir de 1983 (cf. l'interview accordée par S. Saadi, Ministre de l'agriculture, à *El Moudjahid* le 9 nov. 1981).

Le cheptel, échappant aux rares contrôles de l'administration, reste détenu par les grands propriétaires ; la formation de coopératives d'élevage (82 Cepra regroupent 1 265 bergers) et l'application du code pastoral marquent le pas.

L'édification des «mille villages socialistes» est une opération de prestige très coûteuse dont l'impact sur la population visée (les coopérateurs) et plus encore sur le développement de l'habitat rural s'avère limité. L'exécution du programme s'en trouve ralentie : la mise en chantier n'est qu'à moitié réalisée et moins de deux cents villages sont achevés [Ph. Adair, en préparation].

La construction du «barrage vert» visant à freiner la désertification progresse très lentement ; le reboisement de la steppe et, d'une manière générale, le développement de la forêt sont renvoyés à une hypothétique quatrième phase.

Le gonflement des agglomérations rurales, lieux de transit faiblement industrialisés, provient de la rétention momentanée des actifs quittant l'agriculture, puis la campagne, dont le flux croissant ne peut être absorbé par les grandes villes où le type d'industrialisation qui se développe exige peu de main-d'œuvre [A. Benachenhou 1979 : 9-17].

Amélioration de la perspective

La Révolution agraire procède d'une orientation technocratique apparemment radicale, caractérisée, selon les termes de A. Benachenhou [1980], par un «volontarisme juridique et financier». Sa mise en œuvre n'induit qu'un bouleversement sociopolitique ambigu et s'avère assez déficiente sur le plan technique et économique.

S'il n'y a pas lieu d'évoquer les moyens mobilisés par la réforme, il convient de reconnaître que la contribution de l'État au secteur de la Révolution agraire, sous la forme de crédits et d'équipement, a conduit à négliger complètement le secteur privé. Celui-ci, réduit à la portion congrue depuis l'Indépendance, devrait bénéficier à partir de 1980 d'une aide plus substantielle... si toutefois les engagements pris à cet égard sont suivis d'effet [cf. *Révolution africaine* 911].

L'absence de remembrement des terres représente un handicap considérable que l'État s'efforce, en partie, de surmonter progressivement. Après de longs attermolements, la restructuration des domaines autogérés devrait prochainement être entreprise... mais celle du secteur de la Révolution agraire et du secteur privé ne semble pas être actuellement envisagée. Il est d'ailleurs troublant de relever à ce sujet que c'est l'argument technique de la faible étendue (ou de la non-viabilité) de certaines parcelles récupérées par le Fnra qui a été fourni pour justifier leur attribution à des exploitants individuels. En réalité, l'augmentation significative de cette catégorie d'attributaires depuis 1979 marque un net infléchissement de l'orientation initiale de la Révolution agraire : la nouvelle direction du FLN ne liquide certes pas l'héritage de feu Boumedienne, mais en érode les aspérités afin de rassurer la paysannerie.

La Révolution agraire imprime une nouvelle dualité à l'agriculture qui rassemble un secteur public étendu, largement assisté, et un secteur privé auquel les pouvoirs publics assignent un objectif de modernisation sur le mode capitaliste et marchand. Par delà cette double nature, il est toutefois attribué une fonction identique aux deux secteurs : accroître la production ; mais il s'agit là d'un pari dont le succès ne peut être assuré que grâce à la priorité maintenant officiellement accordée à l'agriculture... Encore celle-ci doit-elle ne pas relever de la simple rhétorique !

La valeur ajoutée agricole stagne à prix constants depuis 1971, et sa contribution à la production intérieure brute décroît donc rapidement. La part des investissements consacrés à l'agriculture dans les deux premiers plans quadriennaux (1970-1973, 1974-1977) passe de 13,5 % à 7,3 %⁵. L'agriculture et l'hydraulique ne représentent que 11 % des investissements prévus par le plan quinquennal, dont la réalisation semble d'ailleurs aléatoire. Il y a, lieu, par conséquent, d'être sceptique : malgré les déclarations d'intention, la politique de subordination (et de marginalisation) de l'agriculture paraît devoir perdurer.

NOTES

1. Mode de production caractérisé, selon M. Gutelman [1974 : 53-55], par un faible capital technique, une taille restreinte des exploitations, une forte autoconsommation.

2. *El Moudjahid*, 8 nov. 1981. Les superficies en litige ne sont pas indiquées.

3. Selon *Révolution africaine*, 15 janv. 1982, sources non citées.

4. Cf. Aardes (1978 : 16-24). Entre 1974 et 1977, le nombre de semaines travaillées s'accroît, mais celui des actifs par ménage – singulièrement les actifs occupés – tend à diminuer... ceci compense cela !

5. Cf. A. Benachenhou (1980 : 54). Nos calculs aboutissent sur ce point à une évaluation très voisine.

BIBLIOGRAPHIE

Adair, Ph.

- 1980 *Le développement de l'agriculture algérienne : colonisation, indépendance et réforme agraire*. Thèse de 3e cycle en sciences économiques, Université de Paris X-Nanterre, 375 p. multigr., tabl., graph., cartes.

en *Habitat et espace rural en Algérie : l'expérience pilote des villages socialistes (1972-1982)*.

Algérie-Actualité

- 1977-1982 publication hebdomadaire du Front de libération nationale.

Annuaire statistique de l'Algérie

- 1979 Alger, Ministère de la planification et de l'aménagement du territoire. 455 p., tabl., graph., cartes.

Association algérienne pour la recherche démographique, économique et sociale (Aardes)

- 1978 *Les attributaires de la Révolution agraire*. Alger, publication spéciale du Secrétariat d'État au Plan, 51 p., tabl.

Benachenhou, A.

- 1979 *L'exode rural en Algérie*. Alger, Enap, 144 p., tabl.
1980 *Planification et développement en Algérie (1962-1980)*. Alger, Enap, 301 p., tabl.

Benhouria, T.

- 1980 *L'économie de l'Algérie*. Paris, Maspero, 444 p., tabl.

Benissad, M.

- 1979 *Sous-développement, capitalisme et socialisme*. Alger, Sned, 184 p., tabl.

Bourdieu P. et A. Sayad

- 1964 *Le déracinement : la crise de l'agriculture traditionnelle en Algérie*. Paris, Ed. de Minuit, 227 p., tabl., cartes.

Brahiti A. et A. Belhadj

- 1974 «La restructuration agraire entreprise en Algérie», *Revue financière*. Alger, Ministère de l'économie et des finances, 3 : 33-52.

El Moudjahid

- 1977-1982 Publication quotidienne du Front de libération nationale.

Faure, C.

- 1978 *Agriculture et capitalisme*. Paris, Anthropos, 250 p., tabl.

Gutelman, M.

- 1974 *Structures et réformes agraires*. Paris, Maspero, 200 p., tabl.

Hersi, A.

- 1981 *Les mutations des structures agraires en Algérie depuis 1962*. Alger, Opu, 206 p., tabl.

Karsenty, J.-C.

- 1979 «Préalables de la Révolution agraire en Algérie», *Hérodote* 13 : 79-102.

Kautsky, K.

- 1979 *La question agraire*. Paris, Maspero, 463 p., tabl.

Lucas, P.

- 1978 *Problèmes de la transition au socialisme : le transformisme algérien*. Paris, Anthropos, 392 p., tabl.

Mutin, G.

- 1980 «Agriculture et dépendance alimentaire en Algérie», *La Documentation française* : 40-64 (*Maghreb-Machrek*, 90).

Raffinot M. et P. Jacquemot

- 1977 *Le capitalisme d'État algérien*. Paris, Maspero, 396 p., tabl.

Révolution africaine

- 1977-1982 Publication hebdomadaire du Front de libération nationale.

Sari, D.

- 1971 «Synthèse sur l'agriculture privée», *Annales algériennes de géographie*. Alger, 11.

Statistique agricole

- 1973-1979 Alger, Ministère de l'agriculture et de la Révolution agraire, tabl., cartes (sér. B).